

AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP 1 - FORMATION INITIALE)

→ Références réglementaires

- ✓ SSIAP : Arrêté du 2 mai 2005.
- ✓ ERP et IGH : Arrêté du 25 juin 1980, Arrêté du 30 décembre 2011.

→ Pré-requis

- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).
- SST, PSE 1 ou PSC 1.
- Aptitude physique attestée.

👉 Voir les conditions précises à l'article 4 de l'arrêté du 2 mai 2005.

→ Qualification

- Diplôme SSIAP 1 en cas de réussite à l'examen final sous l'autorité d'un jury officiel.

→ Durée

- 67 heures, soit 10 jours.

→ Périodicité

- Recyclage triennal.

→ Nombre de participants

- 12 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à disposition :

- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le Préfet.
- Site d'examen validé par le président du jury.

PUBLIC VISE

- Personnes postulant à un emploi d'Agent de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

OBJECTIFS

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'Agent de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois), et d'obtenir le diplôme SSIAP 1 à l'issue de l'examen.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Le feu et ses conséquences

- Le feu.
- Comportement au feu.

→ Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements.
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
- Desserte des bâtiments.
- Cloisonnement d'isolation des risques.
- Evacuation du public et des occupants.
- Désenfumage.
- Eclairage de sécurité.
- Présentation des différents moyens de secours.

→ Installations techniques

- Installations électriques.
- Ascenseurs et nacelles.
- Installations fixes d'extinction automatique.
- Colonnes sèches et humides.
- Système de sécurité incendie.

➔ Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité.
- Présentation des consignes de sécurité et main courante.
- Poste de sécurité.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Sensibilisation des occupants.

➔ Concrétisation des acquis

- Visites applicatives.
- Mise en situation d'intervention.